

La « jeunesse » est une étape déterminante dans la construction d'une personne. Elle correspond à la période transitoire qui permet de passer de l'adolescence, durant laquelle l'individu se forme, à l'âge adulte, au sens de l'autonomie et de la maturité. Les jeunes de 16 à 29 ans terminent leur scolarité et entrent dans la vie professionnelle. Durant cette période qui dessine leur avenir, les jeunes traversent différentes étapes qui les rapprochent progressivement de l'indépendance : fin des études, premier emploi, décohabitation, vie en couple, premier enfant. Des travaux de sociologie (Galland, Chamboredon, etc.) montrent cependant qu'il y a aujourd'hui en France un allongement de la jeunesse et que les étapes d'entrée dans l'âge adulte ne se succèdent plus suivant un ordre établi.

En cette année 2014, identifiée comme année de la jeunesse, l'Insee et La Région Réunion ont souhaité s'associer pour établir un diagnostic précis de la jeunesse et des différentes étapes d'accès à l'autonomie. Quels sont les éléments déterminants ? Ont-ils évolué ? Sont-ils différents de la métropole ? Existe-t-il des leviers ?

Pour tenir compte de l'allongement de la jeunesse, l'analyse a porté sur les 167 000 personnes âgées de 16 à 29 ans, soit 20 % de la population réunionnaise.

Par définition, l'autonomie est la capacité d'une personne à ne pas être dépendant d'autrui, à choisir de son propre chef. Cette notion est difficile à mesurer statistiquement. Dans ce dossier, l'approche retenue consiste à considérer qu'un jeune est autonome dès lors qu'il possède son propre logement et a des ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins, c'est-à-dire en général un emploi. C'est une mesure forcément restrictive. D'autres dimensions pouvant relever de l'autonomie ne sont pas prises en compte comme la participation à des activités associatives, les pratiques sportives ou la faculté à se déplacer. Ainsi, une majorité de jeunes sont titulaires du permis de conduire (60 %), en particulier lorsqu'ils travaillent (85 %).

Pour accéder à un emploi, le niveau de diplôme est déterminant. Il a beaucoup progressé depuis 10 ans : 66 % d'une génération accède en 2011 au baccalauréat (50 % en 2001) et 17 % des jeunes ont un diplôme de l'enseignement supérieur soit 7 points de plus qu'en 1999. Le niveau de formation des jeunes femmes a davantage progressé que celui des garçons.

Néanmoins trop de jeunes arrêtent prématurément leurs études : 38 500 sont sans diplôme en 2011 soit un jeune

Réunionnais sur trois. Si ce taux a beaucoup baissé depuis 1999, il demeure très supérieur à celui de France métropolitaine (19 %).

Or sans diplôme les jeunes ont beaucoup de mal à intégrer le marché du travail. Ainsi, 64 400 jeunes sont en marge du marché du travail : ils n'ont pas d'emploi et ne suivent plus de formation. Le taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 29 ans s'élève à 46 % ; il est de 68 % pour ceux qui n'ont pas de diplôme et de 19 % pour les diplômés du supérieur. Bien que plus diplômées, les jeunes femmes ont davantage de difficulté à s'insérer. Le chômage élevé complique pour les Réunionnais l'accès à l'indépendance résidentielle et donc à l'autonomie.

La mobilité peut alors être une opportunité : 29 000 jeunes nés à La Réunion résident en métropole ; 41 % y poursuivent des études. Les autres, plus diplômés, ont souvent un emploi : 51 % travaillent soit plus que les métropolitains (46 %) ou que les jeunes vivant à La Réunion (29 %). Et même lorsqu'ils reviennent vivre à La Réunion, ces jeunes ayant vécu une expérience de mobilité géographique occupent plus souvent des emplois.

Moins diplômés, moins souvent en emploi, les jeunes Réunionnais accèdent aussi plus tardivement à un logement autonome que les jeunes Métropolitains. En particulier, la majorité des garçons (58 %) vivent encore chez leurs parents. Ce n'est qu'à partir de 26 ans que la moitié des hommes ont leur propre logement, soit trois ans plus tard qu'en métropole. Les femmes s'installent dans leur résidence plus tôt (22 ans à La Réunion pour 21 ans en métropole). La constitution d'une famille représente souvent la première opportunité d'accéder à une indépendance résidentielle. Sans enfant, très peu de jeunes vivent seuls (6 %) ou en couple (8 %).

Le départ de chez les parents s'accompagne pourtant d'une amélioration des conditions de logement avec une forte baisse des situations de suroccupation. Les jeunes qui ne vivent plus chez leurs parents ont également un niveau de vie médian supérieur aux jeunes qui y vivent encore : 1 120 euros par mois et par unité de consommation contre 1 000 euros. Néanmoins 45 % des jeunes sont pauvres, et plus particulièrement les jeunes mères de famille monoparentale (75 %). Pourtant, lorsqu'ils travaillent, les jeunes ont des salaires supérieurs à ceux de métropole. C'est donc l'absence d'emploi qui limite leur autonomie financière.

Valérie Roux

Directrice régionale de l'Insee La Réunion-Mayotte